

La loi climat ne convainc pas assez de partis

■ Le MR s'est rallié au texte, mais il n'y a pas de majorité en Flandre.

Les manifestations des jeunes contre le réchauffement climatique ont chamboulé l'agenda politique de ce début d'année.

Pour rappel, le groupe Écolo-Groen au Parlement fédéral a signé une proposition de loi reprenant les propositions d'un groupe d'experts, dont l'objectif est de mieux coordonner les efforts du fédéral et des Régions en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Si le texte ne spécifie pas les moyens pour atteindre nos objectifs climatiques, il établit une série de rendez-vous dont le but est de mettre le sujet à l'avant-plan. En outre, de nouvelles structures doivent permettre de contrôler si les autorités belges sont à la hauteur de leurs ambitions (voir ci-contre).

Le texte prend la forme d'une proposition de loi spéciale. Cela implique qu'elle doit recueillir une double majorité: une majorité des deux tiers à la Chambre et au Sénat, ainsi qu'une majorité simple dans chacun des groupes linguistiques qui composent ces deux assemblées.

"Dans l'État fédéral belge, on ne peut pas toucher aux compétences des Communautés et des Régions par une loi ordinaire", rappelle Mathias El Berhoumi, constitutionnaliste à l'Université Saint-Louis de Bruxelles et coauteur de la loi climat. Dès qu'il est question de l'organisation institutionnelle du pays, des majorités spéciales sont donc nécessaires. Or la loi climat prévoit des objectifs contraignants tant pour le pouvoir fédéral que pour les entités fédérées.

Avec ou sans taxe carbone ?

Cette loi climat prévoit aussi la mise en place de structures interfédérales, réunissant les différents niveaux de pouvoir. *"On voulait éviter de passer par des accords de coopération", le mécanisme*

traditionnellement utilisé pour les matières nécessitant des décisions collégiales entre les entités du pays, comme la politique climatique. *"L'accord de coopération est un mécanisme très lourd, peu transparent, dont le bilan est négatif en matière climatique", juge Mathias El Berhoumi.*

Sur le fond, la loi climat, si elle est adoptée, ne sera pas plus contraignante que les accords internationaux que la Belgique s'est engagée à respecter. Cela dit, *"le politique peut se donner des objectifs plus ambitieux",* précise le constitutionnaliste. C'est pourquoi les objectifs chiffrés étaient repris entre parenthèses dans le texte initial de la loi climat. *"La décision revient au politique. Nous voulons susciter le débat."*

Mise sur la table par les écologistes, cette loi climat a déjà rallié pas mal de partis. *"Je salue les partis traditionnels pour leur soutien, explique Jean-Marc Nollet, coprésident d'Écolo. Le MR, Défi, le CDH et le SP.A sont d'accord pour la signer. Le PS devrait suivre. Il reste à voir ce que fera le CD&V. Je ne me fais pas d'illusion à propos de la N-VA."*

Côté flamand, tous les partis ne sont donc pas encore convaincus par le bien-fondé de cette loi. Gwendolyn Rutten, la présidente de l'Open VLD, a rappelé que la Belgique devait respecter ses objectifs climatiques mais qu'il était inutile de créer de nouvelles structures. Si la N-VA et l'Open VLD s'opposent à la loi climat, elle ne pourra donc pas être votée.

En outre, même en cas de vote de cette loi climat, il resterait beaucoup de choses à régler. Si l'objectif à atteindre est identifié, le chemin pour y arriver n'est pas spécifié.

Or le MR se distancie d'ores et déjà des écologistes à ce niveau-là. *"Ce ralliement au texte d'Écolo ne veut pas dire*

que le MR valide tout leur programme, explique David Clarinval, chef de groupe MR à la Chambre. Nous sommes opposés aux taxes et aux interdictions prônées par les écolos, nous préférons l'incitation."

Qu'en est-il de la taxe carbone, réclamée par le service public fédéral Climat mais qui rencontre de fortes oppositions au sein du MR ? *"Cette taxe pénalise les ruraux, répond David Clarinval. Mais nous la soutiendrons si elle est décidée au niveau européen."*

A.C. et L.Lam.

"Nous soutiendrons la taxe carbone si elle est décidée au niveau européen."

David Clarinval
Chef de groupe MR
à la Chambre.

Contenu

Un comité d'experts

Contrôle. La loi climat prévoit la création d'un Comité permanent d'experts sur le climat. Ce comité aurait notamment le pouvoir d'interpeller l'autorité fédérale et les entités fédérées sur l'ambition et la cohérence de la politique menée en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La création d'un "jour du climat" doit aussi permettre de maintenir le sujet climatique en bonne place dans l'agenda politique. Ainsi, les différents gouvernements devront transmettre à leur Parlement respectif leur rapport sur l'état d'avancement des politiques. Ce rapport serait accompagné de l'avis du Comité permanent d'experts. En outre, chaque Parlement devrait consacrer une séance plénière au sujet, le jour du climat.